

Séance du Conseil Municipal

du 17 mars 2016

L'an deux mil seize, le 17 mars à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de CANVILLE les deux églises se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, Josiane CERVEAU, en date du 07 mars 2016.

Etaient présents : Mmes CERVEAU Josiane, CHARTON Ghislaine et FRUIT Martine. Messieurs BACHELET J-Marc, BELLEVALLEE Jean, Mr BERNIER Stéphane, FLEURY Ludovic, Mr LEGRAND Jean, PERRIAU Fabrice, ROUSSIGNOL Sylvain.

Etaient absents excusés et ayant donné pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur BERNIER Stéphane.

Lecture est faite du Procès verbal de la précédente réunion.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver ce compte rendu, ce qui est fait à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 - DEMISSION DE Mr CRONIER Arnaud

Mr CRONIER Arnaud nous a envoyé le 01/02/2016 par lettre, sa démission pour des raisons d'indisponibilités.

2- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2015

2015	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	44 310.61 €	195 622.28 €	239 932.89 €
Recette	16 515.60 €	239 351.71 €	255 867.31 €
Résultat de l'exercice	-27 795.11 €	43 729.43 €	15 934.32 €
Excédent reporté 2014	61 784.75 €	154 965.17 €	216 749.92 €
Résultat de clôture 2015	33 989.64 €	198 694.60 €	232 684.24 €

Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes) pour 198 694.60 €.

Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes) pour 33 989.64 €.

Madame le Maire ayant remis à chaque conseiller un exemplaire du Compte administratif, celui-ci a été présenté et mis au vote par le doyen Mr BELLEVALLEE Jean.

Il en résulte un solde positif en fonctionnement de 198 695 € et un solde positif en investissement de 33 989 €.

Le solde général est donc positif de 232 684 €.

Les membres du Conseil approuvent ce compte administratif qui est adopté à 8 voix pour et une abstention.

Le compte de gestion du receveur municipal dégageant le même excédent que le compte administratif est, lui aussi, approuvé à 8 voix pour et une abstention par le Conseil Municipal.

3- INSCRIPTION AU BUDGET PRIMITIF DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES.

Vu la demande de participation au Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire la participation communale au Budget Primitif et s'oppose à la fiscalisation.

4 - VOTE DES TAXES :

Lors de la réunion de Conseil de ce jour, Mme le Maire et les conseillers municipaux ont décidé d'appliquer les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation : 14.15%

Taux foncier bâti : 20.18%

Taux foncier non bâti : 38.15%

Cotisation foncière des entreprises : 20.01%

Ces taux sont identiques à ceux de l'exercice précédent.

5- SUBVENTIONS COMMUNALES AU 6574 :

Après proposition et suite à la réunion de la commission des finances du lundi 07 mars dernier, les subventions suivantes ont été accordées par 8 voix pour, une voix contre et une abstention.

Ces subventions sont inscrites au BP 2016 en section de fonctionnement à l'article 6574 :

Anciens combattants canville :	300 €
Amicale rencontre canville :	300 €
Comité des fêtes canville :	500 €
AACD	300 €
FSL	300 €
FAJ	100 €
COF	100 €
FOOT Doudeville	150 €
Les amis de Bourvil	50 €
Hand de Doudeville	60 €

7 - PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES AU 6554 :

Madame le Maire propose aux membres du Conseil, qui à l'unanimité des présents l'acceptent, d'inscrire au BP 2016 à l'article 6554 en section de fonctionnement les participations de la commune aux organismes suivants :

SIVOSS de St Laurent	43 250 € 00
Transport de St Laurent	1 384 € 00
Bassins versants	5 086 € 66
SIVOSSSE de Doudeville	8 500 € 00

8 - NOUVEAUX BAREMES COMMUNAUX 2016 : SALLE POLYVALENTE ET CIMETIERE

Mme le Maire sollicite l'accord du Conseil pour voter les nouveaux barèmes communaux :

Salle polyvalente :

La commission de finances propose de ne pas augmenter les tarifs, à savoir :

Vin d'honneur : Canvillais 58.00 € Extérieurs : 68.00 €
Soirée : Canvillais 94.00 € Extérieurs : 115.00 €
Week-end : Canvillais 138.00 € Extérieurs : 173.00 €

Cimetière :

La commission de finances propose d'augmenter les tarifs de 2%, à savoir

Concession trentenaire : 96.00 €

Concession cinquantenaire : 141.00 €

Place du columbarium pour 30 ans : 755.00 €

Place du columbarium pour 50 ans : 800.00 €

Superposition pour concessions, columbarium ou jardin du souvenir : 88.00 €.

Considérant que cette augmentation de 2 % est nécessaire, les conseillers donnent leur accord par 10 voix pour.

9 - POINT D'INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX INSCRITS AU BP 2016 :

Bancs :

Des lattes se sont abîmées au fil des saisons, nous sommes dans l'attente d'en recevoir des nouvelles dans le cadre de la garantie.

Couverture du clocher de l'église :

Travaux commandés 65 000.00 € pour une subvention de : 23 586.00 €.

Travaux de voirie :

Les demandes de devis sont en cours pour la Rte d'Autigny, Impasse Champêtre et la rue de la Perelle.

Le montant estimé avant consultation est de 43 756.00 € pour une subvention de 19 384.00 €

Remplacement du tracteur tondeuse et l'achat d'une tronçonneuse thermique :

La dépense est estimée, selon devis, à 4 000 €.

Travaux d'accessibilité :

Des devis sont en cours pour la remise aux normes de la salle polyvalente, dans ce cadre, nous vous demandons de nous autoriser à demander les subventions pour ces travaux.

Comme chaque année, en prévision de la préparation du Budget Primitif, Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil pour monter les dossiers de demande de subvention pour de futurs investissements, elle propose donc le projet suivant :

Travaux selon l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmé.

Considérant que ces investissements sont nécessaires, à l'unanimité les conseillers donnent leur accord et autorise Mme le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires auprès des financeurs et notamment auprès de l'État.

Pour ces dépenses d'investissement susceptibles de recevoir une subvention, les membres du Conseil autorisent Mme Le Maire à les solliciter et d'inscrire les dépenses et recettes au budget principal 2016.

10- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Tableau récapitulatif :

2016	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	216 430.00 €	431 931.00 €	648 361.00 €
Recette	182 441.00 €	233 236.00 €	415 677.00 €
Résultat de l'exercice	-33 989.00 €	-198 695.00 €	-267 225.00 €
Excédent reporté 2015	33 989.00 €	198 695.00 €	267 225.00 €
Résultat de clôture 2016	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Madame Le Maire présente un budget à l'équilibre pour 2016.

Lors de la réunion du 17 mars 2016, Madame le Maire a présenté un budget en équilibre sur la section de fonctionnement pour un total de dépenses de 431 931 € et un total de recettes de 431 931 €.

La section d'investissement est équilibrée à 216 430 €.

Le budget est voté à l'unanimité

11- CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABRIBUS:

A titre d'information, la convention avec le département pour l'entretien de l'abribus a été renouvelée, pour mémoire, l'entretien des sols et des espaces verts est à la charge de la mairie.

De plus, une demande d'un deuxième abribus sur la route du sucre, à la sortie de Canville vers Fontaine le Dun est en cours.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil que le Département a proposé le renouvellement de la convention d'installation et d'utilisation pour l'abri-voyageurs face à la Mairie et sollicite leur accord pour signer ce renouvellement, ce qui lui est donné à l'unanimité des présents.

12- FONDATION DU PATRIMOINE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil que la fondation du patrimoine a proposé le renouvellement de l'adhésion annuelle qui s'élève à 50 € et sollicite leur accord pour signer ce renouvellement, ce qui lui est donné à l'unanimité des présents.

Après avoir réussi à solder l'opération de souscription précédente, nous avons pu signer une nouvelle convention pour la restauration de la couverture du clocher de l'église.

L'opération de souscription est ouverte pour le financement des travaux de restauration de la couverture du clocher.

13 - COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

a) - Communauté de communes :

- Mr LANGNEL Philippe est désigné représentant de la Communauté de Communes Plateau de Caux Fleur de Lin à la commission paritaire du SDE 76.

- Un groupe de travail a été constitué pour travailler sur le projet de salle communautaire.

- Modification du règlement intérieur de la Ca'linette, le Docteur DUFOUR de Saint Laurent en Caux remplace le Docteur MALANDRIN de Doudeville.

b) - Syndicat mixte d'adduction d'eau potable et d'assainissement :

- Le compte administratif fait apparaître un excédent de 420 218.95 € en cumulé, il a été voté à l'unanimité par le conseil syndical.

- Le budget primitif 2016 est à l'équilibre, il est adopté par le conseil syndical.

- Nous avons reçu le RPQS de 2014, c'est un rapport sur la qualité de l'eau. Ce dossier est à votre disposition.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir pris connaissance des rapports, exercice 2014, sur le prix et la qualité des services, Eau potable, Assainissement collectif, Assainissement non collectif, relevant du SMAEPA de la région de Saint Laurent en Caux, les approuve à 9 voix pour et une abstention.

c) - SIVOSS de Saint-Laurent en Caux :

- Approbation du CA 2015 et du Budget Primitif 2016

Au vue des difficultés pour représenter notre commune par les dates et heures des réunions (généralement le vendredi 20H 00), deux des trois délégués ont déjà des impératifs, nous vous proposons de changer le délégué titulaire Mr BERNIER et le délégué suppléant Mr PERRIAU.

Afin de répondre à la demande du SIVOSS de Saint-Laurent-En-Caux, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses délégués titulaires et suppléants :

Délégués titulaires : Mme Ghislaine CHARTON

Mr Ludovic FLEURY

Délégué suppléant : M. ROUSSIGNOL Sylvain

d) - SIVOSSE de Doudeville:

Le bureau et son président ont démissionné, suite à la nouvelle élection, Monsieur DEFRANCE a été élu nouveau président.

A noter, Mr BELLEVALLEE a été élu au sein du bureau, le conseil le remercie dans son implication pour notre commune.

Suite à la démission de Mr CRONIER Arnaud, un nouveau délégué doit être nommé.

Afin de répondre à la demande du syndicat scolaire de Doudeville, le Conseil municipal procède à la désignation de ses délégués titulaires et suppléants :

Délégués titulaires : Mr BACHELET Jean Marc

Mr BELLEVALLEE Jean

Délégués suppléants: Mme FRUIT Martine

Mr FLEURY Ludovic

e) - AACD:

Afin de répondre à la demande de l'AACD, le Conseil Municipal procède à la désignation de son délégué titulaire et suppléant :

Délégué titulaire : Mme CERVEAU Josiane

Délégué suppléant : Mr BELLEVALLE Jean

Mme Ghislaine CHARTON a été nommée également comme accompagnatrice.

f) - SDE 76:

Suite à la démission de Mr CRONIER Arnaud, un nouveau délégué doit être nommé.

Afin de répondre à la demande du SDE 76, le Conseil procède à la désignation de ses délégué et titulaire :

Délégué titulaire : Mr FLEURY Ludovic

Délégué suppléant : Mr BERNIER Stéphane

14 - CONTRAT ASSURANCE GROUPE OBLIGATOIRE :

Ce contrat a pour but le remboursement des coûts engendrés par les arrêts maladies et autres des agents titulaires de notre commune.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire rappelle :

- que la commune a, par la délibération du **17 mars 2016**, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié;

Le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil, après en avoir délibéré :

Décide

- D'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES / DEXIA SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire :
6,10%

- D'autoriser Mme le Maire à prendre et à signer les conventions résultant de tout acte y afférent.
- D'autoriser Mme le Maire à résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.
-

15 - CHEMIN DE RANDONNEES:

Pour votre information, le nouveau chemin de randonnée est terminé, vous pouvez désormais l'emprunter et admirer le paysage dans un endroit calme et reposant. Mais il reste un nettoyage et ramassage d'encombrant (papier, plastique et autre) à faire.

Afin de continuer à bénéficier gratuitement de l'entretien et du balisage de chemins de randonnées, nous devons les inscrire au Plan Départementale des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les chemins ZH14, ZH 10 et ZI 7.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et de régions,

Vu les articles 56 et 57 de la loi N°83 663 du 22 juillet 1983 et la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Vu l'article L311-3 de la loi de simplification du droit n° 2004-1343 du 9 décembre 2004, relative notamment à l'inclusion du PDIPR au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux sports de nature (PDESI).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ✓ accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants, reportés sur la carte ci-annexée :

Noms ou numéros du chemin rural

Section cadastrale : ZH - ZI

Numéro de parcelle : 14 - 10 et 7

- ✓ [s'engage à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),
- ✓ s'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,
- ✓ s'engage à conserver leur caractère public,
- ✓ prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI.

16- HEURES COMPLEMENTAIRES DE Mme LEMARCHAND Martine:

Au vue de l'année passée, nous vous demandons de bien vouloir prendre une délibération afin de régler les heures complémentaires qui seraient susceptibles d'être effectuées pour la réalisation de son travail.

Le Conseil Municipal accepte de rémunérer les heures complémentaires qui seront effectuées par Madame Martine LEMARCHAND, Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

Cette délibération s'applique à chaque fois que Madame Martine LEMARCHAND effectuera des heures complémentaires.

Un état sera joint au bulletin de salaire.

17 - REMPLACEMENT DU DEUXIEME ADJOINT:

Pour faire suite à notre dernière réunion de conseil, nous vous proposons de prendre une délibération sur son remplacement ou non.

Suite à la démission le 17 juin 2015 de Monsieur Stéphane BERNIER en tant que 2^{ème} Adjoint, Madame le Maire propose de ne pas reconduire le poste de 2^{ème} adjoint pour des raisons économiques et utiles.

Selon la loi, il n'y a pas l'obligation d'avoir un 2^{ème} adjoint.

Cependant le poste reste ouvert, pour le prochain mandat.

Madame Le Maire demande ainsi de délibérer sur cette proposition.

Après discussion, et après en avoir délibéré, il a été décidé de procéder au vote afin de ne pas élire un nouveau 2^{ème} adjoint.

Les conseillers donnent leur accord par 5 voix pour et 5 voix contre.

La voix du maire étant prépondérante, Madame Josiane CERVEAU prend la décision de ne pas élire un deuxième adjoint.

Par mécontentement, Monsieur ROUSSIGNOL Sylvain quitte la séance à 22 H00.

18- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

a) Journée inter-générations du 19/03/16 :

Un coupon réponse a été distribué, le début de l'après-midi activité est fixé à 14 H 30.

b) Fêtes des voisins du 27/05/15 à 19 H 30 :

Un coupon réponse sera distribué à l'ensemble des habitants pour recenser le nombre de personne et ainsi s'organiser en conséquence.

c) Fêtes des mères du 29/05/2015 à 10 H 30

La présence de chacun est recommandée.

d) Appel à Vigilance :

Nous vous informons que plusieurs actes de vandalisme ont été opérés lors de ce dernier mois. Nous vous recommandons d'être vigilant sur la sécurité de vos biens matériels.

e) TV HD :

Nous vous informons qu'à partir du 05/04/2016, les chaînes de la TV passe à la TNT HD, un simple adaptateur numérique suffit pour recevoir la TV. Pour toute information vous pouvez contacter :

A.N.F.R (agence nationale des fréquences)

09-70-818-818 du Lundi au Vendredi de 8H00 à 19H00.

La séance est levée à 22H15.